



Ville de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est ASBL Les Amis du Ranch, représenté par M. et Mme. Verbinnen-Sacino dont les bureaux se trouvent à 7021 Havré, Chaussée du Roeulx, 1204

Le terrain concerné est situé à 7021 Havré - Rue de l'Europe, 191/+et cadastré division 13, section B n°582F4

Le projet consiste en la démolition de 2 garages vétustes et la construction d'une habitation/conciergerie et présente les caractéristiques suivantes :

Détail concernant les écarts et les dérogations : Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional

Dérogations au Plan de secteur : zone verte

Écarts au Guide Communal Urbanisme :

Art. V.G.2.2 EMPRISE AU SOL, IMPLANTATION, CLOTURE - §1 Surfaces construites au sol admises

Art. V.G.4.1 REGLES GENERALES TOITURE - §3 Volumes habitables

Art. V.G.5.1 TRAITEMENT DES FACADES, MATERIAUX D'ELEVATION ET COULEURS - §1 Volumes habitables

Art. V.G.6.1 MATERIAUX DE COUVERTURE - §1 Volumes habitables

Art. V.G.7.1 ORDONNANCE DE FACADE - §1 Principe d'harmonie

Art. V.G.7.2 BAIES - §2 Règles générales

Art. V.G.7.4 LUCARNES, FENETRE DE TOITURE ET VERRIERES - §2 Conditions des nouvelles lucarnes et fenêtres

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, Rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons uniquement sur rendez-vous, les jours ouvrables.

Le rendez vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance par téléphone : 065/40.55.70 mail : urbanisme@ville.mons.be les 09/04/2024, 16/04/2024 jusqu'à 20 heures ;

L'enquête publique est ouverte le 08/04/2024 et clôturée le 22/04/2024

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hotel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons

-par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

-remises en mains propre à Mr Picry dont le bureau se trouve Rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : AU/24.0114/AB/NG

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons , le 22/04/2024 , à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est dont le bureau se trouve Rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons

Par délégation de la Directrice générale,
Cécile Brulard

Par délégation du Bourgmestre,
Nicolas Martin

Christian Leriche (s)
Premier Directeur

Maxime Pourtois (s)
Echevin délégué